

COMMUNE
DE
VILLIERSFAUX

41 100

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents : 8

DATE DE CONVOCATION

27 janvier 2026

OBJET

**DEMANDE DE
SUBVENTION AU
TITRE DES
AMENDES DE
POLICE
SECURITE DES
PIETONS
ET VEHICULES**

N°9-2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

041-214102931-20260217-9-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2026

Publication : 17/02/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept février, 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur DESVAUX Philippe, 1^{er} adjoint, en remplacement de Madame le Maire empêchée, conformément à l'article L.2122-17 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : Mmes Corbin Martine, Provost Annick, Mrs Bertin Cyrille, Breton Patrice, Desvaux Philippe, Lucas Thierry, Moyer Franck Wojnar Loïc

Excusées : Mme François Elodie, Norguet Sylvie,

Secrétaire de séance : M. Moyer Franck

Le 1^{er} adjoint, pour le maire empêché, présente le devis en sa possession pour la réalisation de passages piétons (rue du Coudray, rue de Thoré,) et des bandes blanches (impasse de la Fosse Saint Julien) sur la commune.

Ces marquages au sol seront effectués pour sécuriser les véhicules qui circulent sur la commune ainsi que les piétons.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ✚ APPROUVE le projet présenté,
- ✚ DECIDE de réaliser les travaux de marquage au sol pour un montant de 905.00 € HT,
- ✚ Le financement sera assuré par les fonds libres de la commune et un emprunt selon le reste à charge,
- ✚ DECIDE de faire réaliser et d'acheter les fournitures,
- ✚ AUTORISE le 1^{er} adjoint, pour le maire empêché, à présenter une demande de subvention au titre des amendes de police.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Au Registre sont les signatures. Pour expédition conforme :

Le 1^{ER} adjoint, pour le maire, empêché,
M. Desvaux Philippe

